



Choix d'un nouveau tuteur

Par **Berthiaume**, le **26/01/2019** à **12:04**

Mon frère qui était le tuteur de ma mère est décédé il y a 7 semaines.

J'avais laissé volontairement cette tutelle à mon frère pour des raisons de proximité car il habite à 1 km de l'Ehpad où ma mère a été placée il y a un peu plus de 5 ans.

Depuis 3 ans , nos relations familiales n'ont cessé de se dégrader et je ne recevais même plus les relevés de compte de ma mère depuis fin 2015 mais de toute façon, cela ne faisait pas partie de ses obligations .

Je suis allée lui dire bonjour quand je suis allée voir maman en octobre 2017 en lui disant que j'allais quitter Cholet pour aller habiter une maison que je venais d'acheter sur la côte vendéenne . J'avais l'habitude à cette période de passer une bonne partie de mes vacances dans la maison que ma mère possédait encore près de l'Ehpad de St Brice en cogles .

Il a vendu cette maison en juin 2017 avec l'autorisation de la juge des tutelles et depuis 14 mois, je n'ai plus jamais reçu la moindre nouvelle de lui et de sa famille . Pure jalousie car il a toujours envié ma situation professionnelle sans raison d'ailleurs puisque je ne suis que professeur de droit.

Suite à mon déménagement et aux travaux consécutifs , il est vrai que je suis restée 11 mois sans aller voir maman que j'appelle cependant tous les JOURS depuis 20 ans quand mon père est décédé .

J'ai appris par SMS le 5 décembre 2018 que mon frère était décédé par la personne chez qui je loue désormais une chambre quand je vais voir maman pour plusieurs jours (600 Km aller retour) .

J'ai demandé aussitôt la tutelle pour maman et surprise , c'est le fils aîné de mon frère qui la veut aussi mais dans son intégralité alors qu'un partage est possible. La juge nous a convoquée tous les 3 :

Ma mère , son petit fils et moi et a très bien compris qu'il existait un gros conflit familial . J'ai alors demandé la nomination d'un mandataire professionnel ce qu'elle ne semble pas vouloir privilégier . Ma mère souhaite que la tutelle me soit confiée car nous entretenons des relations très proches et journalières malgré la distance géographique mais mon neveu habite en région parisienne.

La décision va être rendue début février et de toute façon je peux faire appel . Je suis juriste et j'entends défendre au mieux les intérêts de maman. Elle a été entendue seule mais n'a pas

été capable d'exprimer sa réelle volonté car elle a eu du mal à s'exprimer devant une juge et était intimidée très certainement .

Merci de me donner vos conseils sur cette douloureuse histoire. Cordialement